



HortiCompétences

Comité sectoriel de main-d'œuvre  
EN HORTICULTURE ORNEMENTALE -  
commercialisation et services

# Bulletin

N° 48 | JUILLET 2016



**Mot**  
de la **directrice**

## SUBVENTIONS À L'EMBAUCHE : UN ACCÈS PLUS DIFFICILE POUR LES ENTREPRISES SAISONNIÈRES?

Récemment, une entreprise saisonnière a subi deux refus systématiques pour des demandes de subventions d'aide à l'embauche : le *Programme emploi jeunesse (PEJ)* du Conseil national de recherches Canada et le *Programme d'aide à l'intégration des immigrants et des minorités visibles en emploi (PRIIME)* d'Employ-Québec. À la suite de vérifications auprès de fonctionnaires fédéraux et provinciaux, il s'avère que les entreprises saisonnières sont exclues de certains programmes parce que leurs emplois ne sont

pas des emplois « durables ». Un emploi durable, nous a-t-on dit, est un emploi « à l'année »!

Concernant la subvention du PRIIME, un emploi saisonnier peut être admissible s'il respecte les critères suivants :

- Est récurrent;
- Sa durée correspond au nombre de semaines habituel dans son secteur d'activité;
- Il est en ajout à l'effectif régulier (création de poste).

Lors de nos vérifications, on nous a mentionné que l'admissibilité des entreprises saisonnières au PRIIME pourrait toutefois être compromise par l'interprétation de ce qu'est un emploi « durable ».

**Si votre entreprise a subi un refus suite à une demande de subvention à l'embauche, nous vous invitons à nous fournir le nom du programme et la raison du refus. Les informations recueillies permettront de cibler les interventions requises pour favoriser l'accès des entreprises saisonnières à ces subventions.**

L'équipe d'HortiCompétences se joint à moi pour vous souhaiter une très belle saison 2016!

Martine Matteau, directrice

## SOMMAIRE

### Mot de la directrice

Subventions à l'embauche : un accès plus difficile pour les entreprises saisonnières? p.1

Participez au Prix HortiCompétences 2016 et courez la chance de remporter un publiereportage dans le journal Les Affaires! p.2

Projet d'intégration en jardinerie des 50 ans et plus : 18 personnes formées p.2

HortiCompétences recrute 12 nouveaux mentors pour Academos! p.3

Du personnel formé : un atout important pour les jardinerie! p.3

Promotion de l'horticulture p.3

Place à la relève! p.4

Escouade jeunesse de la CNESST : parler de santé et sécurité du travail à des jeunes par des jeunes p.4

Loi sur les régimes volontaires d'épargne-retraite (RVER) : les entreprises de 20 employés et plus devront se conformer d'ici le 31 décembre 2016 p.4

Guide d'implantation du télétravail en entreprise p.5

Membres du conseil d'administration 2016-2017 d'HortiCompétences p.5

CONSULTEZ NOTRE SITE INTERNET AU  
[WWW.HORTICOMPETENCES.CA](http://WWW.HORTICOMPETENCES.CA)

# PRIX

HortiCompétences  
2016

Cultivez l'excellence



Le bon coup en gestion  
des ressources humaines!

## PARTICIPEZ ET COUREZ LA CHANCE DE REMPORTEZ UN PUBLIREPORTAGE DANS LE JOURNAL LES AFFAIRES!

HortiCompétences est très heureux de procéder à l'appel de candidatures pour la 9<sup>e</sup> édition du **Prix HortiCompétences**. Ce prix vise à récompenser des entreprises en horticulture ornementale – commercialisation et services qui se démarquent par la qualité et l'originalité de leur initiative en gestion des ressources humaines.

Les dossiers de candidature devront être déposés **d'ici le 30 septembre prochain** dans l'une ou l'autre des catégories suivantes : **1 à 15 employés** ou **plus de 15 employés**. Toutes les entreprises participantes – admissibles au prix – auront accès à un webinaire en gestion de la santé et de la sécurité du travail offert gracieusement par Morneau Shepell.

Les lauréats seront dévoilés lors de l'assemblée publique qui se tiendra dans le cadre de l'Expo-FIHOQ 2016. **Ceux-ci se mériteront un publiereportage dans le journal Les Affaires.**

La remise de ce prix est rendue possible grâce aux partenaires suivants :

Avec la contribution financière de :



Pour plus d'information ou inscription :

<http://horticompetences.ca/employeurs-et-gestionnaires/prix-horticompetences/>

Projet  
d'intégration  
en jardinerie

des **50 ans**  
et plus



Vivre de sa  
passion pour  
l'horticulture!

## 18 personnes formées!

Les 29, 30 et 31 mars derniers, 18 personnes ont eu le privilège d'assister à une formation préparatoire dans le cadre du projet **Vivre de sa passion pour l'horticulture!** Dispensée par l'Institut québécois du développement

de l'horticulture ornementale du Québec (IQDHO), cette formation avait pour objectif de permettre aux participants de développer leurs connaissances horticoles et de se familiariser avec les approches de vente en jardinerie.

Rappelons que ce projet vise à intégrer des personnes de 50 ans et plus dans des postes de conseiller-vendeur en jardinerie afin de répondre aux besoins supplémentaires de main-d'œuvre des entreprises, au printemps.

Sa réalisation est rendue possible grâce à la collaboration de l'Association québécoise de commercialisation en horticulture ornementale (AQCHO), de la Commission des partenaires du marché du travail (CPMT) et des entreprises participantes.



HortiCompétences recrute

12

NOUVEAUX  
MENTORS  
pour Academos!

Au mois de février dernier, HortiCompétences est devenu membre de la **Coalition pour la persévérance scolaire**. Fondé par Academos, ce regroupement comprend diverses organisations mobilisées envers la persévérance scolaire, l'orientation professionnelle et le mentorat des jeunes.

En adhérant à cette Coalition, **HortiCompétences s'était engagé à recruter de 10 à 15 nouveaux mentors en horticulture ornementale** d'ici la fin mars 2016. Pour ce faire, les employeurs et les travailleurs horticoles – qui voulaient partager leur expérience et leur passion de leur métier avec des jeunes – étaient invités à s'inscrire comme mentor.

Au terme du blitz de recrutement, **12 personnes ont accepté l'invitation** d'HortiCompétences. Ce sont donc 12 nouveaux mentors en horticulture ornementale qui sont actuellement disponibles sur la plateforme d'Academos afin de répondre aux questions des jeunes sur leur métier.

Le comité sectoriel remercie sincèrement tous ceux et celles qui se sont joints au mouvement!

Academos est un réseau social de l'orientation qui permet de connecter des jeunes de 14 à 30 ans avec de vraies personnes du monde du travail.



## DU PERSONNEL FORMÉ : un atout important pour les jardinerie!

HortiCompétences, l'Association québécoise de commercialisation en horticulture ornementale (AQCHO) et Détail Québec, le comité sectoriel du commerce de détail, ont uni leur expertise afin de rendre accessible deux formations adaptées spécifiquement pour le personnel des jardinerie du Québec.

Ainsi, deux formations ont été offertes, soit :

- **Optimisez la rentabilité de votre espace en jardinerie** :  
une formation pour utiliser les techniques de marchandisage les plus efficaces;
- **Augmentez le panier moyen de vos clients!** :  
une formation pour découvrir les meilleures techniques de vente en jardinerie.

Ce sont donc 65 participants qui ont suivi l'une ou l'autre des formations en mars ou avril derniers. Ils pourront ainsi profiter de la saison horticole pour mettre en application leurs apprentissages.

### PROMOTION DE L'HORTICULTURE :

HortiCompétences était présent :

- **Présentation sur les métiers et carrières en horticulture**  
École secondaire Armand-Corbeil,  
Terrebonne – 23 mars 2016
- **Colloque sur l'approche orientante de l'Association québécoise d'information scolaire et professionnelle (AQISEP)**  
Hôtel Le Concorde Québec,  
Québec – 7 avril 2016
- **12<sup>e</sup> journée de formation des techniciens et techniciennes en travaux pratiques de l'Association pour l'enseignement de la science et de la technologie au Québec (AESTQ)**  
Polyvalente Deux-Montagnes,  
Deux-Montagnes – 8 avril 2016

## PLACE À LA RELÈVE!

Voici les noms des étudiants de programmes de formation en horticulture ornementale qui se sont démarqués dernièrement lors d'un concours ou d'une compétition :

### - Concours *Chapeau, les filles!*

Prix Chapeau, les filles! du ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur

► **Mme MariLou Rambo**, étudiante en arboriculture-élagage au Centre de formation horticole de Laval  
Le concours *Chapeau, les filles!* vise à souligner la volonté et le travail des femmes qui optent pour un programme de formation professionnelle ou technique menant à l'exercice d'un métier traditionnellement masculin.

### - 22<sup>e</sup> *Olympiades canadiennes des métiers et technologies*

Médailleurs d'or en aménagement paysager

► **Mme Marilou Morin et M. Brandon Di Sabato**, étudiants en aménagement paysager au Centre de formation horticole de Laval

Les *Olympiades canadiennes des métiers et technologies* sont une compétition nationale pour différents domaines spécialisés et s'adressent aux étudiants et apprentis du Canada. Elles permettent aux jeunes de se mesurer à leurs pairs et de vivre une expérience pratique en lien avec les métiers et technologies. De plus, elles visent à faire découvrir aux jeunes et aux personnes qui les influencent ces domaines spécialisés.

**Félicitations à ces trois personnes de la relève!**

## ESCOUADE JEUNESSE DE LA CNESST : PARLER DE SANTÉ ET SÉCURITÉ DU TRAVAIL À DES JEUNES PAR DES JEUNES

De la mi-mai au début d'août, la Commission des normes, de l'équité, de la santé et de la sécurité du travail (CNESST) offre gratuitement les services de son **Escouade jeunesse** aux employeurs. Celle-ci vise à sensibiliser les travailleurs de 24 ans ou moins sur la prévention des accidents du travail par le biais d'une présentation interactive qui traite de statistiques sur les accidents du travail chez les jeunes, des risques liés au travail et des mesures de prévention ainsi que des droits et responsabilités des travailleurs et des employeurs.

Les employeurs qui souhaitent obtenir plus d'information ou recevoir la visite de l'**Escouade jeunesse** dans leur milieu de travail peuvent s'adresser au bureau de la CNESST de leur région ou écrire à [escouade.jeunesse@cnesst.gouv.qc.ca](mailto:escouade.jeunesse@cnesst.gouv.qc.ca).

## LOI SUR LES RÉGIMES VOLONTAIRES D'ÉPARGNE-RETRAITE (RVER) :

**LES ENTREPRISES DE 20 EMPLOYÉS ET PLUS DEVRONT SE CONFORMER D'ICI LE 31 DÉCEMBRE 2016**

En vigueur depuis le 1<sup>er</sup> juillet 2014, la **Loi sur les régimes volontaires d'épargne-retraite** vise à ce que tous les travailleurs aient accès à un régime d'épargne-retraite collectif offert par leur employeur (pour ceux qui n'y ont pas déjà accès). **Pour ce faire, toutes les entreprises devront obligatoirement instaurer un RVER dans les conditions suivantes :**

- Si elles comptent au moins 5 employés, âgés de 18 ans et plus et ayant au moins une année de service continu au sens de la Loi sur les normes du travail; et
- Si elles n'offrent aucun régime enregistré d'épargne-retraite (REER) ni compte d'épargne libre d'impôt (CELI) pour lequel une retenue sur le salaire pourrait être effectuée, ni régime de pension agréé.

Voici, dans le tableau ci-dessous, les délais pour se conformer à la loi selon le nombre d'employés visés dans l'entreprise :

Nombre d'employés visés	Délais
5 à 9 employés	Date déterminée par le gouvernement mais qui ne sera pas avant le 1 <sup>er</sup> janvier 2018
10 à 19 employés au 30 juin 2017	31 décembre 2017
20 employés et plus au 30 juin 2016	31 décembre 2016

Pour plus d'information sur les régimes volontaires d'épargne-retraite (RVER), les entreprises sont invitées à consulter le site de la Régie des rentes du Québec au : [www.rrq.gouv.qc.ca/fr/retraite/rver/Pages/rver.aspx](http://www.rrq.gouv.qc.ca/fr/retraite/rver/Pages/rver.aspx).

## GUIDE D'IMPLANTATION DU TÉLÉTRAVAIL EN ENTREPRISE

TECHNOCompétences, le comité sectoriel de main-d'œuvre en technologies de l'information et des communications, a lancé récemment le **Guide d'implantation du télétravail en entreprise**. Cet outil se veut une démarche en cinq étapes afin d'implanter le télétravail en entreprise, soit :

- 1- S'informer sur le télétravail** : la définition du télétravail, les avantages et les risques qui y sont reliés, les lois dans lesquelles il s'inscrit;
- 2- Évaluer le contexte de l'entreprise** : l'analyse préliminaire, la formation d'une équipe responsable, les objectifs, les conditions requises, les coûts, le personnel visé, etc.;
- 3- Élaborer une politique et des procédures de télétravail** : le contenu de la politique, les procédures, les personnes-ressources pour la réviser;
- 4- Implanter le télétravail** : les facteurs de succès de sa mise en place;
- 5- Évaluer et réviser la politique de télétravail** : les conséquences de son implantation, les correctifs à y apporter au besoin.

Bien que le télétravail ne soit pas approprié pour tous les types de postes, il peut être intéressant de l'offrir pour certains.

Pour plus d'information ou pour évaluer la faisabilité d'implanter le télétravail dans leur entreprise, les employeurs sont invités à télécharger gratuitement le guide à l'adresse suivante :

<http://www.technocompetences.qc.ca/gestion-rh/guide-dimplantation-du-t%C3%A9l%C3%A9travail-en-entreprise-0>.

## Membres du conseil d'administration 2016-2017 d'HortiCompétences

### Représentants délégués de la Fédération interdisciplinaire de l'horticulture ornementale du Québec (FIHOQ)

- Mme Luce Daigneault, Fédération interdisciplinaire de l'horticulture ornementale du Québec (FIHOQ)
- M. André Mousseau, Le Cactus fleuri inc.

### Représentants des employeurs, secteur commercialisation et services

- M. Guy Gosselin, Symbiose Paysage inc.
- M. Michel Grégoire, Nutrite St-Élie inc.
- M. René Simoneau, Arrosages Simoneau
- M. Pierre Villeneuve, Pépinière Villeneuve

### Représentants travailleurs

- M. Yvon Racine, Club de golf Alpin
- Mme Chantal Allard, Fraternité Provinciale des Ouvriers en Électricité (FPOE) local 1676
- Mme Danielle St-Jean, Association des architectes paysagistes du Québec (AAPQ)

### Représentants des gouvernements

- M. Marc Larivière, Commission des partenaires du marché du travail (CPMT)
- M. Pierre-Luc Désaulniers, ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation du Québec (MAPAQ)
- M. Carl Grenier, ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur (MEES)
- Mme Marielle Gingras, ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur (MEES)

**De gauche à droite** : M. Yvon Racine, M. Pierre-Luc Désaulniers, M. René Simoneau, Mme Chantal Allard, M. Michel Grégoire, M. Marc Larivière, M. André Mousseau, M. Pierre Villeneuve, Mme Luce Daigneault et M. Carl Grenier.

**Absents sur la photo** : M. Guy Gosselin, Mme Danielle St-Jean et Mme Marielle Gingras.



**HortiCompétences**

Comité sectoriel de main-d'œuvre  
EN HORTICULTURE ORNEMENTALE -  
commercialisation et services

3230, rue Sicotte,  
local E-300 Ouest  
Saint-Hyacinthe (Québec)  
J2S 7B3

Tél. : 450 774-3456  
Télé. : 450 774-3556  
[www.horticompetences.ca](http://www.horticompetences.ca)

Avec la contribution financière de :

**Commission  
des partenaires  
du marché du travail**

**Québec**

